

ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS**RÉSOLUTION 2015-4-AG-R-16*****Adoption de la Politique relative à l'attribution des médailles de l'assemblée des gouverneurs***

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion 2015-4-AG tenue à l'Université le 25 mars 2015.

VU les articles 4 et 7 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU la *Directive quant à l'attribution des médailles de l'assemblée des gouverneurs* adoptée par le comité de régie de l'Université du Québec le 26 septembre 2011 et modifiée par la suite le 17 juin 2013;

VU la révision de la directive par le comité de régie le 9 mars 2015 et la proposition de la présidente de l'Université du Québec de la modifier en *Politique relative à l'attribution des médailles de l'assemblée des gouverneurs* compte tenu de son champ d'application;

Sur la proposition de M. Martin Gauthier
appuyée par M. Nelson Michaud

IL EST RÉSOLU :

D'adopter la *Politique relative à l'attribution des médailles de l'assemblée des gouverneurs*, étant entendu que cette politique remplace la *Directive quant à l'attribution des médailles de l'assemblée des gouverneurs*.

ADOPTÉE

Original signé par : _____

André G. Roy
Secrétaire général